

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)	
DÉNOMINATION COMMERCIALE	57066 E – 7093 Scellant pour bords de coupe TPO transparent	
NUMÉRO DU PRODUIT	6100019	
FAMILLE CHIMIQUE	Mélange composé d'additifs et de résines dans des solvants	
UTILISATION DU PRODUIT	Utilisation pertinente : adhésif. Uniquement pour les utilisateurs professionnels ou industriels. Utilisations déconseillées : toutes les utilisations non mentionnées dans cette section ou dans la section 7.	
FABRICANT/FOURNISSEUR	The Ruscoe Company 485 Kenmore Blvd 44301 Akron – États-Unis Téléphone : 330 253-8148 Sales@Ruscoe.com; SDS@Ruscoe.com www.ruscoe.com	
SITE INTERNET NUMÉRO D'URGENCE	www.iko.com Chemtrec : 1 800 424-9300 (information 24 heures uniquement)	
SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS		

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MOT-INDICATEUR SYMBOLE(S)	Avertissement
CLASSIFICATION	Cancérogénicité, catégorie 2 Liquides inflammables, catégorie 3 Toxicité reproductive, catégorie 2 Sensitisation, peau, catégorie 1B Toxicité particulière pour un organe précis, exposition répétée, catégorie 2
MENTIONS DE DANGER	H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée. H226 – Liquide et vapeur inflammables. H351 – Susceptible de provoquer le cancer. H361 – Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. H373 – Peut causer des lésions aux organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.
MISES EN GARDE	P201 : Obtenir des instructions particulières avant l'utilisation. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer à proximité.



P280 : Porter des gants de protection, une protection du visage, des vêtements de protection, une protection respiratoire et des chaussures de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, laver abondamment à l'eau et au savon.

P308+P313 : EN CAS d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin.

P370+P378 : En cas d'incendie, utiliser un extincteur à poudre ABC pour l'éteindre.

P403+P235 : Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

P501 : Éliminer le contenu ou les récipients conformément aux réglementations sur les déchets dangereux ou sur les emballages et les déchets d'emballage.

Substances qui contribuent à la classification 4-chloro- α , α , α -trifluorotoluène (n° CAS : 98-56-6); toluène (n° CAS : 108-88-3)

Étiquetage supplémentaire :



AVERTISSEMENT

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le 4-chloro- α , α , α -trifluorotoluène, qui est reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer. Pour de plus amples renseignements, aller sur : www.P65Warnings.ca.gov.

NFPA Aucune information disponible.

HMIS

Aucune information disponible.

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

DESCRIPTION CHIMIQUE : Mélange composé d'additifs et de résines dans des solvants.

COMPOSANTS : Les composants restants ne sont pas dangereux ou sont présents en quantités inférieures aux limites à déclarer. L'identité chimique particulière ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué en tant que secret commercial conformément au paragraphe (i) de 1910.1200. Par conséquent, conformément à l'annexe D de 1910.1200, le produit contient :

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE	% (p/p)	NUMÉRO CAS
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	50 – <75 %	98-56-6
Toluène	2,5 - <10 %	108-88-3
Benzène, éthényl-, polymère avec 2-méthyl-1, 3-butadiène, hydrogéné	2,5 - <10 %	68648-89-5

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Les symptômes résultants d'une intoxication peuvent apparaître après l'exposition; c'est pourquoi, en cas de doute, il convient de consulter un médecin en cas d'exposition directe au produit chimique ou de malaise persistant, en lui montrant la FDS de ce produit.



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

INHALATION	Retirer la personne affectée de la zone d'exposition, lui faire respirer de l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves comme l'insuffisance cardio-respiratoire, des techniques de réanimation artificielle seront nécessaires (bouche-à-bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) et nécessiteront une assistance médicale immédiate.
INGESTION	Ne pas provoquer de vomissements, mais si cela se produit, garder la tête baissée pour éviter l'aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, car elles peuvent avoir été affectées par l'ingestion.
CONTACT CUTANÉ	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou doucher la personne affectée, le cas échéant, avec beaucoup d'eau froide et du savon neutre. Dans les cas graves, consulter un médecin. Si le produit provoque des brûlures ou une congélation, il ne faut pas enlever les vêtements, car cela pourrait aggraver les lésions causées s'ils sont collés à la peau. Si des cloques se forment sur la peau, elles ne doivent jamais être crevées, car cela augmenterait le risque d'infection.
CONTACT OCULAIRE	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne blessée porte des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées, à moins qu'elles ne soient collées aux yeux, car cela pourrait causer des dommages supplémentaires. Dans tous les cas, après nettoyage, un médecin doit être consulté le plus rapidement possible avec la FDS du produit.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Les effets aigus et différés sont indiqués dans les sections 2 et 11.
SOINS MÉDICAUX	Sans objet (s. o.).

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS	Agents d'extinction appropriés : si possible, utiliser des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à mousse ou à dioxyde de carbone (CO ₂).
	Agents d'extinction inappropriés : IL EST RECOMMANDÉ de ne pas utiliser de l'eau à plein jet comme agent d'extinction.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Comme pour tout incendie, éviter l'exposition humaine au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Seul le personnel dûment formé doit participer à la lutte contre l'incendie. Évacuer le personnel non essentiel de la zone d'incendie. Éliminer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les conteneurs d'entreposage et les réservoirs des produits susceptibles de s'enflammer. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre l'incendie dans un milieu aqueux.



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

La combustion ou la décomposition thermique crée des sousproduits réactifs qui peuvent devenir hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque grave pour la santé.

INFLAMMABILITÉ Sans objet **PROPRIÉTÉS** : POINT D'ÉCLAIR 101 °F LIMITES D'INFLAMMABILITÉ Pas d'information disponible DANS L'AIR TEMPÉRATURE D'AUTO-997 °F INFLAMMATION ÉPI PARTICULIER POUR LES Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des POMPIERS vêtements de protection complets et un équipement respiratoire individuel. Un minimum d'installations et d'équipements d'urgence doit être disponible (couvertures anti-feu, trousse de premiers secours portable, etc.)

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Pour le personnel ne travaillant pas dans les services d'urgence : lsoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes chargées de cette tâche. Évacuer la zone et tenir à l'écart les personnes sans protection. Un équipement de protection individuelle doit être utilisé en cas de contact potentiel avec le produit déversé (voir section 8). Éviter avant tout la formation de mélanges vapeur-air inflammables, soit par la ventilation, soit par l'utilisation d'un milieu inerte. Éliminer toute source d'ignition. Éliminer les charges électrostatiques en interconnectant toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique pourrait se former, et en veillant également à ce que toutes les surfaces soient reliées à la terre.
	Pour les intervenants d'urgence : Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart. Voir la section 8.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Il est recommandé d'éviter tout déversement dans l'environnement du produit et de son contenant.
GESTION DES DÉVERSEMENTS	Pour les rejets accidentels dépassant les quantités à déclarer (tableau 302.4), se référer à la norme 40 CFR 302 pour des instructions détaillées concernant les exigences de déclaration et notifier le National Response Center 800 424-8802. Absorber le déversement à l'aide de sable ou d'un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber dans de la sciure



de bois ou d'autres absorbants combustibles. Pour toute question relative à l'élimination, consulter la section 13.

SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION EN TOUTE A.- Précautions générales pour une utilisation sûre SÉCURITÉ Se conformer aux normes de sécurité et de santé au travail en viqueur (29 CFR 1910). Garder les récipients hermétiquement fermés. Contrôler les déversements et les résidus, en les détruisant par des méthodes sûres (section 6). Éviter les fuites du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les lieux où des produits dangereux sont utilisés. B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions Le produit étant un liquide inflammable, l'entreposage doit répondre aux exigences de la norme 29 CFR 1910.106, code des liquides inflammables et combustibles. Transférer dans des zones bien ventilées, de préférence par extraction localisée, Contrôler totalement les sources d'ignition (téléphones portables, étincelles, etc.) et ventiler pendant les opérations de nettoyage. Éviter l'existence d'atmosphères dangereuses à l'intérieur des conteneurs, en appliquant des systèmes permettant de rendre les produits inertes dans la mesure du possible. Transférer à vitesse lente pour éviter la création de charges électrostatiques. Contre la possibilité de charges électrostatiques : assurer une connexion équipotentielle parfaite, toujours utiliser des mises à la terre, ne pas porter de vêtements de travail en fibres acryliques, mais de préférence des vêtements en coton et des chaussures conductrices. Respecter les exigences essentielles de sécurité pour les équipements et les systèmes et les prescriptions minimales pour la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs. Consulter la section 10 pour connaître les conditions et les matériaux à éviter. C.- Recommandations techniques sur l'hygiène générale du travail LES FEMMES ENCEINTES NE DOIVENT PAS ÊTRE EXPOSÉES À CE PRODUIT. Transférer dans des lieux fixes répondant aux conditions de sécurité nécessaires (douches d'urgence et laveurs d'yeux à proximité), en utilisant des équipements de protection individuelle, notamment sur les mains et le visage (voir section 8). Limiter les transferts manuels aux récipients de petites quantités. Ne pas manger ou boire pendant le processus, se laver les mains après avec des produits de nettoyage appropriés. D.- Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux Il est recommandé de disposer d'un matériau absorbant à proximité du produit (voir sous-section 6). PRÉCAUTIONS RELATIVES À A.- Mesures techniques d'entreposage L'ENTREPOSAGE Température minimale : 41 °F Température maximale : 90 °F



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

B.- Conditions générales d'entreposage

Éviter les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les aliments. Pour plus d'informations, voir la section 10.

Utilisations finales particulières :

À l'exception des instructions déjà mentionnées, il n'est pas nécessaire de fournir des recommandations particulières concernant l'utilisation de ce produit.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail :

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 – Limites pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) :

IDENTIFICATION	LIMITES D'EXPOSITIO	ON PROFESSION	NELLE
Toluène	TWA PEL sur 8 heures	200 ppm	300 mg/m ³
Nº CAS : 108-88-3	Valeurs plafond – TWA PEL		

ÉTATS-UNIS. ACGIH – Valeurs limites de seuil (2022) :

IDENTIFICATION	LIMITES D'EXPOSITI	ON PROFESSIONNELLE	
Toluène	TLV-TWA	20 ppm	
Nº CAS : 108-88-3	TLV-STEL		

CALIFORNIE – TABLEAU AC-1 – LIMITES D'EXPOSITION ADMISSIBLES POUR LES CONTAMINANTS CHIMIQUES :

IDENTIFICATION	LIMITES D'EXPOSITIO	ON PROFESSION	NELLE
Toluène	PEL	10 ppm	37 mg/m ³
Nº CAS : 108-88-3	STEL	150 ppm	560 mg/m ³

Valeurs LIMITES BIOLOGIQUES :

Indices d'exposition biologique (BEIs^{MD}) – ACGIH

IDENTIFICATION	BEIs ^{MD}	Déterminant	Période d'échantillonnage
Toluène Nº CAS : 108-88-3	0,02 mg/L	Toluène dans le sang	Avant le dernier quart de la semaine de travail

MESURES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉES :

A.- Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

Toujours assurer une ventilation générale efficace et, si nécessaire, une ventilation locale par aspiration afin de maintenir l'atmosphère ambiante du lieu de travail en dessous des limites d'exposition. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection, etc.), consulter la notice d'information fournie par le fabricant. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7. Toutes les informations contenues dans le présent document sont des recommandations. Les informations sur les performances des vêtements doivent être associées à un jugement professionnel et à une bonne compréhension de l'application du vêtement, afin d'offrir la meilleure



protection possible au travailleur. Toute utilisation d'un vêtement de protection chimique doit être basée sur une évaluation des risques afin de déterminer les risques d'exposition aux produits chimiques et autres dangers. Procéder à l'évaluation des risques conformément à la norme 29 CFR 1910.132.

B.- PROTECTION RESPIRATOIRE

Pictogramme	ÉPI	Remarques
Mandatory respiratory tract protection	Masque filtrant pour les gaz et les vapeurs	Remplacer le masque lorsqu'il y a un goût ou une odeur de contaminant à l'intérieur du masque. Si le contaminant est accompagné d'avertissements, il est recommandé d'utiliser un équipement d'isolation. Utiliser le respirateur conformément aux limites d'utilisation du fabricant et à la norme OSHA 1910.134 (29CFR).

C.- PROTECTION PARTICULIÈRE DES MAINS

Pictogramme	ÉPI	Remarques
Mandatory hand protection	Gants de protection chimique (matériau : PVC)	Le temps de pénétration indiqué par le fabricant doit être supérieur à la période d'utilisation du produit. Ne pas utiliser de crèmes de protection après que le produit soit entré en contact avec la peau. Utiliser les gants conformément aux limites d'utilisation du fabricant et à la norme OSHA 1910.138 (29CFR).

Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance avec une fiabilité totale et doit donc être vérifiée avant l'application.

D.- PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE

Pictogramme	ÉPI	Remarques
Mandatory face protection	Écran facial	Nettoyer quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les instructions du fabricant. Utiliser un écran en cas de risque d'éclaboussures. Utiliser cet ÉPI conformément aux limites d'utilisation du fabricant et à la norme OSHA 1910.133 (29CFR).

E.- PROTECTION CORPORELLE

Pictogramme	ÉPI	Remarques



Mandatory complete body protection	Vêtements jetables de protection contre les risques chimiques, avec propriétés antistatiques et ignifuges	Pour un usage professionnel uniquement. À nettoyer périodiquement, selon les instructions du fabricant.
Mandatory foot protection	Chaussures de sécurité pour la protection contre les risques chimiques, avec des propriétés antistatiques et résistantes à la chaleur	Remplacer les bottes à tout signe de détérioration.

F.- Mesures d'urgence supplémentaires

Mesures d'urgence Normes		Mesures d'urgence	Normes
Emergency shower	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	Eyewash stations	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement dans l'environnement du produit et de son contenant. Pour plus d'informations, voir la section 7.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Forme : liquide Couleur : aucune information disponible.
ODEUR	Aucune information disponible.
SEUIL OLFACTIF	Sans objet (s. o.) *
рН	Sans objet (s. o.) *
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Sans objet (s. o.) *
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	275 °F
POINT D'ÉCLAIR	101 °F



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

TAUX D'ÉVAPORATION	Sans objet (s. o.) *
INFLAMMABILITÉ	Sans objet (s. o.) *
LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ ET D'EXPLOSIVITÉ	Inférieure : aucune information disponible. Supérieure : aucune information disponible.
TENSION DE VAPEUR	1485 Pa à 74 °F 5679,59 Pa (5,68 kPa) à 122 °F
DENSITÉ	1134,9 kg/m³ à 74 °F
DENSITÉ DE VAPEUR	Sans objet (s. o.) *
DENSITÉ RELATIVE	1,135 à 74 °F
POIDS MOLÉCULAIRE	Aucune information disponible.
SOLUBILITÉ OU MISCIBILITÉ DANS L'EAU :	Sans objet (s. o.) *
COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL/EAU	Sans objet (s. o.) *
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	997 °F
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE	Aucune information disponible.
VISCOSITÉ	Dynamique : sans objet (s. o.) * Cinématique : sans objet (s. o.) *
Informations relatives aux classes	de danger physique :
Propriétés explosives :	Sans objet (s. o.) *
Propriétés oxydantes :	Sans objet (s. o.) *
Corrosif pour les métaux :	Sans objet (s. o.) *
Chaleur de combustion :	Sans objet (s. o.) *
Aérosols – pourcentage total	
(en masse) de composants	Sans objet (s. o.) *
inflammables :	
Autres caractéristiques de sécurité : Tension superficielle à 74 °F :	
Indice de réfraction :	Sans objet (s. o.) *
	Sans objet (s. o.) *

* Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'informations sur les propriétés de ses dangers.



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Aucune réaction dangereuse n'est attendue, car le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir section 7.

STABILITÉ CHIMIQUE Chimiquement stable dans les conditions d'entreposage, de manipulation et d'utilisation indiquées.

RISQUES DE RÉACTIONS Dans les conditions indiquées, il n'y a pas lieu de s'attendre à des DANGEREUSES réactions dangereuses entraînant des températures ou des pressions excessives.

CONDITIONS À ÉVITER Applicable pour la manipulation et l'entreposage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Augmentation de la température	Lumière du soleil	Humidité
Sans objet	Sans objet	Risque de combustion	Éviter l'exposition directe	Sans objet

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres	
Éviter les acides forts	Sans objet	Éviter l'exposition directe	Sans objet	Éviter les alcalis ou les bases fortes	
PRODUITS DE Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.					

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques :

Les informations expérimentales relatives aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

IMPLICATIONS DANGEREUSES POUR LA SANTÉ :

En cas d'exposition répétitive, prolongée ou à des concentrations supérieures à celles recommandées par les limites d'exposition professionnelle, il peut en résulter des effets néfastes pour la santé en fonction du mode d'exposition :

A- INGESTION (EFFET AIGU) :

Toxicité aiguë : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la consommation. Pour plus d'informations, voir la section 3.



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

Corrosion et irritabilité : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

B- INHALATION (EFFET AIGU) :

Toxicité aiguë : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Corrosivité et irritabilité : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour l'inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3.

C- CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX (EFFET AIGU) :

Contact avec la peau : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour le contact avec la peau. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Contact avec les yeux : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

D- EFFETS CMR (CANCÉROGÉNICITÉ, MUTAGÉNICITÉ ET TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION) :

Cancérogénicité : l'exposition à ce produit peut provoquer le cancer. Pour des informations plus précises sur les effets possibles sur la santé, voir la section 2.

CIRC : 4-chloro- α , α , α -trifluorotoluene (2B); toluène (3).

Mutagénicité : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Toxicité pour la reproduction : susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

E- EFFETS SENSIBILISANTS :

Respiratoire : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses ayant des effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Peau : un contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite de contact allergique.

F- TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS (STOT) - EXPOSITION UNIQUE :

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour l'inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3.

G- TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE :



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

Toxicité particulière pour un organe précis (STOT) – exposition répétée : l'exposition à de fortes concentrations peut provoquer une défaillance du système nerveux central entraînant des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, des vomissements, une confusion et, dans les cas les plus graves, une perte de conscience.

Peau : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

H- RISQUE D'ASPIRATION :

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Informations toxicologiques particulières sur les substances :

Identification	Toxicité aiguë		Genre
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	DL50 orale	13 000 mg/kg	Rat
Nº CAS : 98-56-6	DL50 cutanée	> 5 000 mg/kg	
	CL50 inhalation	> 20 mg/L	
Toluène	DL50 orale	5 580 mg/kg	Rat
Nº CAS : 108-88-3	DL50 cutanée	12 124 mg/kg	Rat
	CL50 inhalation	28,1 mg/L (4 h)	Rat
Benzène, éthényl-, polymère avec 2-méthyl-1,	DL50 orale	> 5 000 mg/kg	
3-butadiène, hydrogéné	DL50 cutanée	> 5 000 mg/kg	
N° CAS : 68648-89-5	CL50 inhalation	> 20 mg/L	

Estimation de la toxicité aiguë (mélange ETA) :

Mélange ETA		Ingrédients de toxicité inconnue
Orale > 5 000 mg/kg (méthode de calcul)		Sans objet
Cutanée	> 5 000 mg/kg (méthode de calcul)	Sans objet
Inhalation	> 20 mg/L (4 h) (méthode de calcul)	Sans objet

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ (aquatique et terrestre, le cas échéant) : Toxicité aiguë :

Identification	Toxicité aiguë		Espèces	Genre
Toluène DL50		5,5 mg/L (96 h)	Oncorhynchus kisutch	Poisson
Nº CAS : 108-88-3	CE50	3,78 mg/L (48 h)	Ceriodaphnia dubia	Crustacé
	CE50	Sans objet (s. o.)		

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Informations propres à la substance :

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène	DBO5	Sans objet (s. o.)	Concentration	57,71 mg/L
Nº CAS : 98-56-6	COD	Sans objet (s. o.)	Période	28 jours



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

	DBO5/COD	Sans objet (s. o.)	% biodégradable	19,2 %
Toluène	DBO5	2,5 g O2/g	Concentration	100 mg/L
Nº CAS : 108-88-3	COD	Sans objet (s. o.)	Période	14 jours
	DBO5/COD	Sans objet (s. o.)	% biodégradable	100 %

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Informations propres à la substance :

Identification	Potentiel de bioaccumu	Potentiel de bioaccumulation	
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène N° CAS : 98-56-6	Facteur de bioaccumulation	122	
	Log du coef. de partage octanol/eau	3,7	
	Potentiel	Élevé	
Toluène Nº CAS : 108-88-3	Facteur de bioaccumulation	90	
	Log du coef. de partage octanol/eau	2,73	
	Potentiel	Moyen	

MOBILITÉ DANS LE SOL :

Identification	Absorption/désorption		Volatilité	
4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène N° CAS : 98-56-6	Kco	487,5	Henry	Sans objet (s. o.)
	Conclusion	Modérée	Sol sec	Sans objet (s. o.)
	Tension	2,144E-2 N/m	Sol	Sans objet (s. o.)
	superficielle	(-459,67 °F)	humide	
Toluène	Kco	178	Henry	672,8 Pa·m ³ /mol
Nº CAS : 108-88-3	Conclusion	Modérée	Sol sec	Oui
	Tension	2,793E-2 N/m (77 °F)	Sol	Oui
	superficielle		humide	

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Sans objet

Autres effets néfastes : Non décrits

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION :

La caractéristique de potentiel d'ignition selon la RCRA pourrait s'appliquer au produit inutilisé s'il devient un déchet. Le numéro de déchet dangereux D001 de l'EPA pourrait s'appliquer.

Gestion des déchets (élimination et évaluation) :

Respecter le cadre de la RCRA et la réglementation de l'EPA pour s'assurer que les déchets dangereux sont gérés correctement et en toute sécurité. Rappeler qu'il est de la responsabilité du producteur de déchets d'évaluer si ses déchets sont dangereux en raison de leurs caractéristiques ou de leur inscription sur la liste.

Réglementation relative à la gestion des déchets : Législation relative à la gestion des déchets : 40 CFR – Déchets solides, parties 239 à 282.



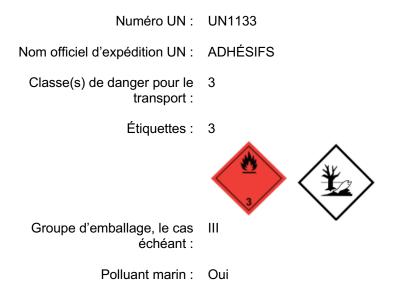
InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

Les exigences réglementaires locales pour les producteurs peuvent être plus strictes que celles du programme fédéral. S'assurer de vérifier les politiques locales.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport de marchandises dangereuses par voie terrestre :

En ce qui concerne la norme 49 CFR sur le transport des marchandises dangereuses :



Précautions particulières que l'utilisateur doit connaître ou auxquelles il doit se conformer en ce qui concerne le transport ou l'acheminement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux.

Propriétés physico-chimiques : voir section 9 Quantités limitées : 5 litres

49 CFR 173.150 : Un liquide inflammable dont le point d'éclair est égal ou supérieur à 38 °C (100 °F) et qui ne répond pas à la définition d'une autre classe de danger peut être reclassé comme liquide combustible. Cette disposition ne s'applique pas au transport par bateau ou par avion, sauf si d'autres moyens de transport sont impossibles. Il peut être expédié en tant que matière non dangereuse si le conteneur contient moins de 120 gallons.

En vertu de la norme 49 CFR 171.4, sauf en cas de transport à bord d'un navire, les exigences de ce sous-chapitre relatives aux polluants marins ne s'appliquent pas aux emballages non en vrac transportés par des véhicules à moteur, des wagons de chemin de fer et des aéronefs.

Transport en vrac (selon Sans objet (s. o.) l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le code IBC) :

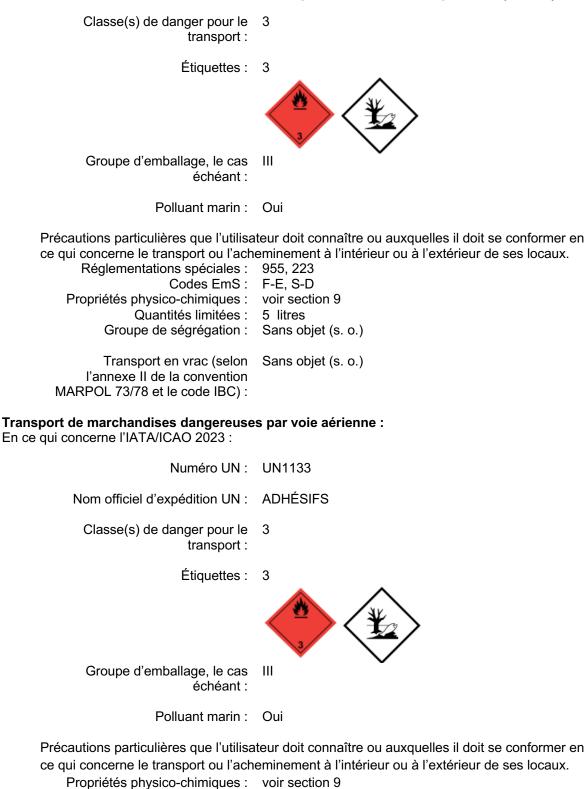
Transport de marchandises dangereuses par voie maritime :

En ce qui concerne l'IMDG 40-20 :

Numéro UN : UN1133

Nom officiel d'expédition UN : ADHÉSIFS





Transport en vrac (selon Sans objet (s. o.) l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le code IBC) :



SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements et législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres au produit en question :

CALIFORNIA LABOR CODE – Liste des substances dangereuses : Toluène (108-88-3).

California Proposition 65 (la Loi de 1986 sur la sécurité de l'eau potable et l'application des lois sur les produits toxiques) – Malformations congénitales ou autres effets néfastes sur la reproduction : sans objet (s. o.).

California Proposition 65 (la Loi de 1986 sur la sécurité de l'eau potable et l'application des lois sur les produits toxiques) – Cancer : 4-chloro- α , α , α -trifluorotoluène (98-56-6).

CANADA – Liste intérieure des substances (LIS) : 4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène (98-56-6); toluène (108-88-3); poly(méthylstyrène-co-indène) (69430-35-9); poly(styrène-co-alpha-méthylstyrène) (9011-11-4); N,N,N,N-tétrakis(4,6-bis(butyl-(N-méthyl-2,2,6,6-tétraméthyl pipéridin-4-yl)amino)triazin-2- yl)-4,7-diazadécane-1,10- diamine (106990-43-6); sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) (52829-07-9); benzène, éthényle, polymère avec 2-méthyl-1,3-butadiène, hydrogéné (68648-89-5); benzène, éthényle, polymère avec 1,3-butadiène, hydrogéné (66070-58-4).

CANADA – Liste extérieure des substances (LES) : sans objet (s. o.).

Loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (CERCLA) Quantités à déclarer : toluène (108-88-3) U220

Polluants atmosphériques dangereux (Loi sur la propreté de l'air) : toluène (108-88-3).

Massachusetts RTK - Liste des substances : toluène (108-88-3).

Minnesota – Substances dangereuses ERTK : toluène (108-88-3).

Loi sur le droit à la connaissance des travailleurs et des communautés du New Jersey : 4-chloro- α , α , α -trifluorotoluène (98-56-6); toluène (108-88-3).

New York RTK – Liste des substances : 4-chloro- α , α , α -trifluorotoluàne (98-56-6); toluène (108-88-3).

Programme national de toxicologie (NTP) : sans objet (s. o.).

Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1096) : sans objet (s. o.).

Loi de Pennsylvanie sur le droit à l'information des travailleurs et des communautés : toluène (108-88-3).

Rhode Island – Substances dangereuses RTK : toluène (108-88-3).

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : 4-chloro-α,α,α-trifluorotoluène (98-56-6); toluène (108-88-3); poly(méthylstyrène-co-indène) (69430-35-9); poly(styrène-co-alpha-méthylstyrène) (9011-11-4); N,N,N,N-tétrakis(4,6-bis(butyl-(N-méthyl-2,2,6,6-tétraméthyl pipéridin-4-yl)amino)triazin-2- yl)-4,7-diazadécane-1,10- diamine (106990-43-6); sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) (52829-07-9); benzène, éthényle, polymère avec 2-méthyl-1,3-butadiène, hydrogéné (68648-89-5); benzène, éthényle, polymère avec 1,3-butadiène, hydrogéné (66070-58-4).

Déclaration des rejets de produits chimiques toxiques en vertu de la section 313 de l'EPCRA (40 CFR, partie 372) : toluène (108-88-3).

Dispositions particulières en matière de protection des personnes ou de l'environnement :



InnoviSeal scellant pour bords de coupe TPO (LCOV)

Il est recommandé d'utiliser les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité comme données utilisées dans une évaluation des risques des circonstances locales afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination de ce produit.

Autres législations :

Prendre en considération les autres lois fédérales, nationales et locales applicables ainsi que les réglementations locales.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS		
DATE DE RÉVISION DE LA FDS	26 janvier 2024	
REMPLACE LA FDS OU LA FICHE SIGNALÉTIQUE DU	(nouvelle)	
PRÉPARÉE PAR	Département de recherche	
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1 888 766-2468	
SITE INTERNET	www.iko.com	
AUTRES INFORMATIONS ET DIVULGATIONS	Lire cette fiche de données de sécurité avant de manipuler ou d'éliminer ce produit.	
	Ces informations sur la sécurité des produits sont fournies pour aider nos clients en ce qui concerne les questions de santé, de sécurité ou d'environnement. Nous avons déployé des efforts raisonnables pour nous assurer que les méthodes de test et les sources de ces données sont correctes et fiables, mais nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Étant donné que les conditions ou les méthodes de manipulation et d'utilisation de ce produit échappent à notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour les dommages résultant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou qui y sont liés.	